



Mon chien s'est fait renversé, ai-je des recours?

Par **tseutseu_old**, le **03/12/2007** à **19:28**

Bonjours, avant tout je m'excuse de placer ce sujet ici mais je ne voyait pas trop quelle serait l'endroit le plus adapté.
Pour qu'il n'y ai pas ambiguïté, je vous explique exactement comment cela s'est déroulé :
Je vis en pleine montagne, dans une maison dont le terrain est entièrement grillagé, malgré tout mon chien(assez imposant, une quarantaine de kilos, donc bien visible) s'est échappé et a traversé la route. A ce moment la, une personne en voiture l'a percuté, (c'est un accident cela arrive) mais le problème c'est que la personne en question est tout juste sorti pour constater les dégats sur son véhicule et est reparti directement.
Je sais que les chiens ne sont pas considérés comme des personnes a part entière mais comme des "objets", mais est ce qu'il existe un recours quand au fait qu'il ai laissé le chien pour mort sur le coté?
Merci par avance de vos réponses.
PS : le chiens est toujour en clinique vétérinaire et on ne sais pas si il s'en sortira...

Par **aurore_old**, le **27/12/2007** à **21:48**

je pense que vous ne pourrez rien faire si vous ne savez pas qui est cette personne malhonnete une plaque dimatriculation ou autre .les animaux on le droit rncomme les adultes detre traité correctement

Par **tseutseu_old**, le **28/12/2007** à **01:59**

Ok ok merci de ta réponse. Nous n'avons toujours pas retrouvé le responsable, la plaque d'immat n'était pas la bonne. le chiens va beaucoup mieux donc tout est rentré dans l'ordre